Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260303-CCAS2026_003-DE

003

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT PHILIBERT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du CA :
En exercice : 10
Présents : 8

L'an deux mille vingt-cinq le 3 mars à 17h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. LE COTILLEC François, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : **20 février 2026**

PRÉSENTS :

Membres élus : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Christina CARBONNET-SUEUR - Nathalie CHOQUIER-GUILBAUD

Membres nommés : Anne CONAN - Didier LE CHAPELAIN - Evelyne LAMOUR – Marie LE PORT

ABSENTS : Georges ALBOUY ayant donné pouvoir à Philippe FLOHIC – Maryvonne LE BOULAIRE ayant donné pouvoir à Didier LE CHAPELAIN

Secrétaire de séance : Philippe FLOHIC

DÉLIBÉRATION N° 2026-003 Fond Solidarité Logement - Approbation

Rapporteur : Philippe FLOHIC

Depuis le 1er janvier 2005 la gestion du FSL est confiée au département.

L'action menée par le département s'inscrit dans les orientations de la politique menée en faveur du droit du logement intégré à sa politique sociale.

Un partenariat est conclu avec le CCAS pour l'application de cette mesure d'aide avec une contrepartie financière.

Une demande au titre du FSL a été déposée en vue d'une aide au paiement de factures d'énergie.

- Dossier 2026-01 (facture PRIMAGAZ) : aide au paiement d'impayés d'énergie de 411.76 € accordée
- Dossier 2026-02 (facture PRIMAGAZ + SAUR) : aide au paiement d'impayés d'énergie de 258.45 € accordée

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
Vu le CGCT

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration par un vote à l'unanimité :

Décide d'attribuer 503.03 € au dossier 2026-01 et 2026-02, à l'organisme PRIMAGAZ.

Décide d'attribuer 167.17 € au dossier 2026-02 à l'organisme SAUR.

Dit que les crédits sont inscrits au budget

Autorise le Président à mettre en œuvre

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance

CCAS de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Le président
François LE COTILLEC

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)